

LES AIDES ET ACTIONS SOCIALES

Les aides légales et facultatives

Les aides sociales légales

- Aide sociale aux personnes âgées et handicapées
- Aide médicale d'état

Les aides sociales facultatives

- Aide financière ponctuelle sur constitution de dossier
- Aide à la restauration scolaire
- Carte de transport
- Distribution de colis

Action sociale

- Action collective de prévention de la précarité énergétique

Accompagner les aînés dans la mise en oeuvre de solutions adaptées

- Aide à "l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap" afin de favoriser le maintien à domicile dans un logement adapté
Contact : Adaptation de l'habitat [04 92 91 38 34](tel:0492913834)

Assurer la veille sociale

- Plan « Grand Froid » en période hivernale et « plan Canicule » en période estivale

Un important réseau de bénévoles est chargé, au côté du CCAS, d'instaurer un lien social permanent et d'assurer une vigilance accrue

Mettre en place des actions de solidarité « Rompre la Solitude »

- En direction des personnes les plus isolées, résidant sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins, notamment lors des fêtes de fin d'année.
Cellule de la veille sociale [04 92 913 913](tel:0492913913)

[Tableau de permanence des partenaires](#)

Pour qui ?

Pour les personnes en grande difficulté

Les horaires et contacts

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h sans rendez-vous

Tél. 04 92 91 38 52

Cellule de la veille sociale : [04 92 913 913](tel:0492913913)

Les missions du Service

- Accompagner dans l'accès aux droits et aux soins
- Orienter vers des professionnels de santé pour les démarches liées :
 - Au logement /hébergement - EHPAD, structures temporaires...
 - A l'emploi - orientations vers les organismes professionnels...
 - Dans la gestion du budget - demandes d'aides financières - constitution de dossiers de surendettement...
- Instruire des demandes de RSA et procéder à un accompagnement social en lien avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes
- Accueillir et orienter les personnes à la recherche d'une ou de plusieurs prestations de maintien à domicile pour une évaluation de leurs besoins et les accompagner pour les démarches auprès des organismes financeurs.

Pour qui ?

- Personnes âgées de plus de 55 ans sans enfant mineur à charge
- Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) âgé(e) de plus de 25 ans, isolé(e) ou en couple et sans enfant mineur à charge
- Personnes vulnérables pour laquelle les interventions sociales sont déclenchées à la suite d'un signalement

Horaires et contact

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 h sur rendez-vous (travailleurs sociaux).
Tél. 04 92 91 38 52

Réseau santé précarité

Les missions

- Coordonner et développer un réseau de partenaires institutionnels, associatifs et bénévoles optimiser les interventions sanitaires et sociales auprès des bénéficiaires
- Coordonner un réseau d'aide matérielle avec les membres du réseaux
- Elaborer et coordonner des projets spécifiques afin de faciliter l'accès aux différents dispositifs du territoire
- Développer une démarche d'information et de formation des membres du réseau pour décloisonner les secteurs social, médico-social et médical, en particulier psychiatrique
- Concourir à une meilleure connaissance réciproque et un échange des pratiques

Pour qui ?

Professionnels du territoire liés à l'accompagnement et à la prise en charge des personnes en situation de précarité.

Horaires et contact

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Tél : 04 92 91 38 90



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes